



Bargny, le 27 août 2020

LSD/N°0004/GF

Ref. : LSD/ DE- 012-20

A

Onur ATAÖĞLU <onur.ataoglu@sanayi.gov.tr>

MEHMET YURDAL SAHIN <mehmetyurdal.sahin@sanayi.gov.tr>;

Murat ALICI murat.alici@sanayi.gov.tr

Bureau du Point de Contact National de la Turquie

Istanbul, Email: turkeyncp@ekonomi.gov.tr

Objet : *Plainte relative au projet de Construction d'une usine de sidérurgie à Bargny, Sénégal*

Chers M. ATAÖĞLU,

Par la présente, **Lumière Synergie pour le Développement (LSD)** et **l'Association des femmes transformatrices de poissons de Bargny Guèdj « Khelcom »**, viennent déposer une plainte contre l'entreprise **Tosyali**, relative à la violation des **Principes Directeurs de l'OCDE**. **LSD** est une ONGs sénégalaise, partenaire des femmes de Khelcom depuis 10 et membre du réseau **OECD Watch** exclusivement dédié au suivi des **Principes Directeurs de l'OCDE**.

L'association des femmes transformatrices de produits halieutiques est composée de plus 1500 femmes établies depuis plusieurs générations sur le site communément appelé "Khelcom" à Bargny (en face du seul quai de pêche du village) au Sénégal, dont la principale activité consiste au séchage, transformation et commercialisation du poisson.

Tosyali Holding Sénégal, est une filiale de **Tosyali Dış Ticaret A.Ş.**¹, une entreprise turque qui a signé avec le gouvernement sénégalais un accord pour l'exploitation des minerais de fer de la Falémé estimés à 2,5 Mds USD, pour une durée de 25 ans. A cet effet, **Tosyali** va installer un complexe minier sidérurgique qui va produirait 3 millions de tonnes d'acier par an, tous produits confondus (fer à béton, tôles) sur le site où sont établies les femmes.

¹ Tosyali Holding, Office d'Istanbul, Barbaros Mah. Sütçüyolu Caddesi no: 72 Ataşehir / İstanbul / TÜRKİYE, Téléphone : (+90) 216 544 36 00, Fax : (+90) 216 544 36 06

Contexte et historique des faits

A titre de rappel, les femmes de Khelcom sont en contentieux sur ce site depuis 2016² avec la Compagnie d'Électricité du Sénégal (CES) qui a construit une centrale à charbon sur leur site de travail. Un des accords à mi-parcours de ce conflit a été de maintenir les femmes sur le site tout en modernisant la plateforme où elles travaillent.

Malheureusement, en voulant installer son usine là-bas, Tosyali n'a pas exercé une **diligence raisonnable en matière de droits de l'homme** pour **évaluer les risques** que vont engendrer ses opérations à Bargny, spécifiquement sur les femmes transformatrices de poissons.

Pire encore, le 03 septembre 2018, Tosyali Holding Sénégal a fait arrêter les travaux de construction de l'entrepôt des femmes transformatrices de poissons (un don de la Société Nationale d'Électricité-SENELEC) par le biais du Préfet de Rufisque. Aujourd'hui, Tosyali harcèle les femmes sur le site et projette de les délocaliser sans leur consentement : En effet, Tosyali a fait 3 incursions sur le site des femmes pour procéder à des relevés topographiques (le 17, 18 et 25 août 2020) sans les avertir, ni même leur proposer un plan de réinstallation.

Enfin, les activités de Tosyali sont dangereuses pour la cohabitation avec les femmes et risquent de polluer l'environnement.

Chapitres qui sont concernés dans les Principes Directeurs

Ceci constitue donc une violation des **Principes Directeurs de l'OCDE**, notamment en ces Chapitres :

II Principes généraux

Les entreprises devraient :

A/10. Exercer une diligence raisonnable fondée sur les risques, par exemple en intégrant cette dimension dans leurs systèmes de gestion des risques, afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, décrites dans les paragraphes 11 et 12, et rendre compte de la manière dont elles répondent à de telles incidences. La nature et la portée de la diligence raisonnable dépendent des circonstances propres à une situation particulière.

14. S'engager auprès des parties prenantes concernées en leur donnant de réelles possibilités de faire valoir leurs points de vue lorsqu'il s'agit de planifier et de prendre des décisions

² https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Compliance-Review/Notice_of_registration_Request_Sendou_Power_Plant_Fr.pdf et <https://www.government.se/government-policy/enterprise-and-industry/national-contact-points/>

relatives à des projets ou d'autres activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur les populations locales.

IV. Droits de l'homme

Les entreprises devraient :

5. Exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, en fonction de leur taille, de la nature et du contexte de leurs activités et de la gravité des risques d'incidences négatives sur ces droits.

VI. Environnement

1. a) la collecte et l'évaluation en temps utile d'informations adéquates relatives aux effets potentiels de leurs activités sur l'environnement, la santé et la sécurité ;

2.b) entrer en temps voulu en communication et en consultation avec les collectivités directement concernées par les politiques de l'entreprise en matière d'environnement, de santé et de sécurité et par leur mise en œuvre.

Nous tenons donc à informer le PCN que la construction de cette usine sur ce site constitue une violation de l'article 13 du code de l'environnement du Sénégal, qui exige une distance de 500 m entre des installations à haut risque et les habitations. En outre, si Tosyali persiste, plus de 1500 femmes vont perdre leurs emplois, plus de 20 000 familles risquent de sombrer dans la pauvreté et ses opérations vont polluer le village et la mer dont dépend cette communauté.

En conséquence, **LSD** et les **femmes** sollicitent les bons offices du PCN pour contraindre **Tosyali Holding Sénégal** à se conformer aux **Principes Directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales, **arrêter immédiatement** ses activités sur le site Khelcom et **engager le dialogue** avec les femmes.

Veillez donc copier toute correspondance relative à cette plainte aux adresses emails suivantes – alsagne@aim.com et fatousamba65@gmail.com

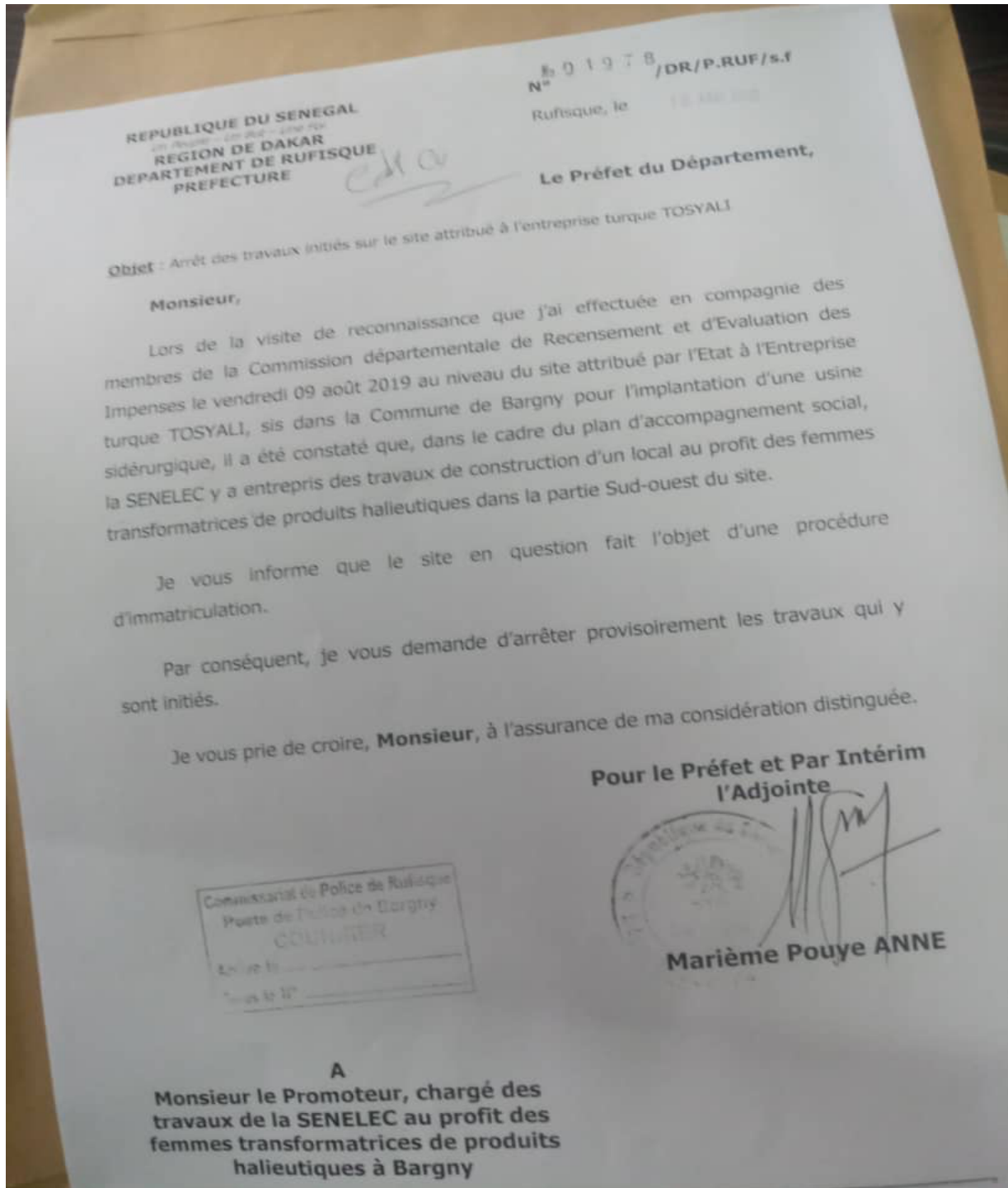
Cordialement,

Mme Fatou Samba, Présidente
Association des femmes transformatrices de
poisons Khelcom,
Bargny, 20100, Dakar- SENEGAL
Tel: +221 77 4182701
Email Address: fatousamba65@gmail.com

Mr. Aly Marie Sagne
Président
Lumière Synergie pour le Développement
BP: 279 - Escalé - Fatick - Sénégal
Tel.: +221- 339459040 - +221-776417074
Email: alsagne@aim.com/
skype: fredsagne

P.J. : Lettre Préfet arrêt travaux, Lettre des femmes de
Khelcom

Annexe 1 : Lettre Préfet arrêt travaux



Annexe 2 : Lettre des femmes de Khelcom

